

Programme

# UNIVERSITÉ

## D'AUTOMNE 2019

Jeudi 21 novembre 2019 09h30 - 17h00

**JOURNÉE BANQUE :**

**ACTUALITÉ DE DROIT BANCAIRE 2019**

Me Bénédicte BURY, Avocat, AMCNB

Mme Myriam ROUSSILLE, Professeur des facultés de droit,  
Co-Directrice scientifique de la Gazette spécialisée en Droit  
Bancaire

Contentieux du crédit immobilier :

Obligations spéciales du banquier, recouvrement et clauses abusives

Contentieux des prêts en devises

Contentieux du crédit affecté

Contentieux de l'intérêt : intérêt conventionnel et TEG

Discussion sur le contentieux du crédit

Contentieux de la responsabilité du banquier dispensateur de crédit :  
l'obligation de mise en garde à l'égard de l'emprunteur et de la caution

Contentieux du crédit aux entreprises :

crédit de mobilisation de créances (affacturage, Dailly, escompte)  
et article L. 650-1 du Code commerce

Contentieux du crédit-bail et de la location financière

Contentieux de l'assurance-groupe

Contentieux du cautionnement

# UNIVERSITÉ D'AUTOMNE 2019

## Inscription

### Jeudi 21 novembre 2019

09h30 - 17h00 JOURNÉE BANQUE :  
ACTUALITÉ DE DROIT BANCAIRE 2019

Me Bénédicte BURY, Avocat, AMCNB

Mme Myriam ROUSSILLE, Professeur des facultés de droit, Co-Directrice scientifique de la Gazette spécialisée en Droit Bancaire



09h30 - 12h30 QUELLE PLACE POUR LES VICTIMES AU PROCÈS D'ASSISES

Me Marie-Pierre DOMINJON

Mme Catherine PAFFENHOFF



09h30 - 12h30 PUBLICITE ET COMMUNICATION DES AVOCATS

Me Jean-Luc MEDINA

*ATTENTION tarif spécial - 2ans 25 € sans repas*



14h00 - 18h00 LE STRESS DE L'AVOCAT : COMMENT L'OUBLIER ?

Me Nathalie FINGER-OLLIER

*ATTENTION tarif 4 h 150€*



14h00 - 17h00 LA SÉPARATION DES COUPLES APRÈS LA RÉFORME DE LA LOI JUSTICE  
2018-2022

Me Sylvain THOURET



14h00 - 17h00 LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ DU DROIT

M. Dan KOHN



# Vendredi 22 novembre 2019

09h30 - 17h00 ACTUALITÉ EN DROIT DE LA CONSTRUCTION

Me Cyrille CHARBONNEAU



09h30 - 12h30 PROCÉDURES COLLECTIVES

M. Éric ETIENNE-MARTIN et Me Nicolas BES



09h30 - 12h30 UNE ANNÉE DE JURISPRUDENCE EN DROIT SOCIAL

Me Frédéric REYNAUD



09h30 - 12h30 2019 : L'ANNÉE DES RÉFORMES EN DROIT DES SOCIÉTÉS :  
LA LOI PACTE

Me Margaux COMBE et Me Yan FREYRIA-COURTOIS



14h00 - 17h00 2019 : L'ANNÉE DES RÉFORMES EN DROIT DES SOCIÉTÉS :  
LOI DE SIMPLIFICATION DU 19 JUILLET 2019

Me Margaux COMBE et Me Yan FREYRIA-COURTOIS



14h00 - 17h00 PRATIQUES DU JUGE DES RÉFÉRÉS : LES PIÈGES A ÉVITER VERS LES  
NOUVELLES FORMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Mme Pascale VERNAY, Présidente du TGI de Grenoble



## Bulletin d'inscription

Merci de le retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'EDARA

EDARA

191 rue VENDOME - 69003 LYON

Information : [www.edara.fr](http://www.edara.fr) / [m.charbon@edara.fr](mailto:m.charbon@edara.fr) - 04 78 37 30 15



Nom : ..... Prénom .....

Nom de votre cabinet : .....

Adresse : .....

Barreau de : ..... Date de prestation de serment .....

Téléphone : ..... Mobile : ..... Toque : .....

Email : .....

Date de naissance\*      /      /      \*mention obligatoire

"enregistré sous le numéro 84691490869"

- J'accepte les conditions générales de cette université
- Formation : 260 € x ..... =      € repas compris
- Formation : 230 € x ..... =      € sans repas
- Formation : 160 € x ..... =      € 1/2 journée avec repas
- Formation : 130 € x ..... =      € 1/2 journée sans repas
- Formation : 150 € x ..... =      € 1/2 journée de 4 h sans repas
- Repas jeudi 30 €      =      €
- Repas vendredi 30 €      =      €

### Conditions générales

Aucun règlement en espèces ou par virement bancaire ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émanée par l'avocat lors de la formation.

En cas d'annulation par l'avocat, chaque demande sera étudiée individuellement et devra être justifiée par une raison valable. Le participant s'engage à envoyer un courrier à l'EDARA accompagné d'un justificatif motivant cette demande d'annulation.

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 20 jours de la formation. L'EDARA se réserve le droit d'annuler une formation 15 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les droits d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement.

Les formations signalées par un astérisque \* sont validées au titre de la spécialisation

Les formations sont ouvertes au fff-pl individuel - Prise en charge possible Actaliens  
[www.actaliens.fr](http://www.actaliens.fr)

TOTAL :      €      Date et signature\* :